-XX-

CONSOMAG DOIT CONTINUER : les organisations de consommateurs défendent le droit à l'information



Le Gouvernement impose l'arrêt immédiat des CONSOMAG.

Ces espaces d'information sont diffusés sur les chaines de France Télévision. Elles sont préparées et tournées par les organisations de consommateurs et produites par l'INC.

Les sujets traités par ces émissions, diffusées à des heures de grande écoute, concernent la santé, la sécurité, l'environnement, et les droits des consommateurs.

Consomag est un **outil de communication grand public**, très apprécié des consommateurs qui y trouvent des informations techniques et pratiques pour mieux consommer.

Nos associations de consommateurs dénoncent aujourd'hui la suspension des émissions consomag décidée par le gouvernement.

Celui-ci s'appuie sur une circulaire du 4 octobre 2025, qui prévoit la suspension des campagnes de communication gouvernementale.

Or, les émissions consomag n'appartiennent pas à la sphère de la communication gouvernementale.

Les émissions consomag contribue à une bonne information des consommateurs.

Nos associations exigent le rétablissement immédiat de la production des émissions consomag.





















